



Réseau national de l'autisme

Déclaration d'intérêt : conseils consultatifs permanents

À propos du Réseau

Le Réseau national de l'autisme (le Réseau) est un organisme communautaire soutenu par le gouvernement du Canada.

Le Réseau a été créé pour que les personnes autistes et leurs familles participent aux priorités de la communauté et guident les actions pour réaliser la Stratégie pour l'autisme au Canada.

Les personnes qui participent au Réseau national de l'autisme sont :

- les personnes autistes;
- les membres de la famille des personnes autistes;
- des spécialistes;
- des partenaires communautaires de toutes les régions du Canada.

Pour en lire plus sur la Stratégie pour l'autisme au Canada, visitez la page : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/strategie-autisme-canada.html>

Mission du Réseau

La mission du Réseau est de s'assurer que les personnes autistes et leurs familles participent aux décisions sur les politiques au sujet de l'autisme au Canada.

Vision du Réseau

Un pays où les expériences vécues par les personnes autistes et leurs familles participent à définir :

- les politiques;

- les services;
- les communautés...

... pour que les personnes autistes profitent :

- d'inclusion;
- d'équité;
- d'opportunités
à toutes les étapes de la vie.

Les conseils consultatifs permanents

Les conseils consultatifs permanents sont des groupes de personnes qui ont une expérience vécue de l'autisme. Ils conseillent le Réseau dans son travail.

Leurs conseils permettent de rendre la Stratégie pour l'autisme au Canada :

- inclusive;
- juste;
- basée sur la vie réelle.

Il y a trois conseils consultatifs permanents :

1. Conseil consultatif autiste – personnes autistes.
2. Conseil consultatif familial – membres de la famille de personnes autistes.
3. Conseil consultatif autochtone – personnes des Premières Nations, de la Nation Métis, Inuit et autochtones en milieu urbain.

Rôle des conseils consultatifs

Le rôle des trois conseils consultatifs est de garantir que l'expérience vécue sert à appliquer la Stratégie pour l'autisme au Canada.

Ils suivent certains principes, comme :

- « Rien à notre sujet sans nous » : les personnes autistes et leurs familles participent à toutes les décisions.
- Diversité : l'identité et l'expérience de chaque personne sont respectées.
- Approches fondées sur les distinctions : les voix autochtones sont reconnues et honorées.

Les conseils consultatifs vont :

- repérer les lacunes du système;
- parler au nom des groupes qui sont souvent ignorés;
- s'assurer que l'expérience vécue guide les décisions du gouvernement.

Membres des conseils consultatifs

Chaque conseil regroupera des personnes qui ont différentes expériences.

Conseil consultatif autiste

Les membres auront des caractéristiques différentes :

- régions (y compris les communautés rurales et éloignées);
- étapes de vie (adolescents, adultes, personnes âgées);
- moyens de soutien;
- styles de communication;
- niveaux d'éducation et de revenu;
- types d'expérience vécue.

Conseil consultatif familial

Les membres auront des caractéristiques différentes :

- lien avec la personne autiste (par exemple : parent, frère ou sœur, conjoint ou conjointe);
- régions (y compris les communautés rurales et éloignées);
- âge ou étape de vie de la personne autiste;
- niveaux de soutien requis par la personne autiste aidée;
- niveaux d'éducation et de revenu;
- types d'expérience vécue.

Conseil consultatif autochtone

Les membres auront des caractéristiques différentes :

- expériences vécues au premier et au second degré;

- identités autochtones (Premières Nations, Nation Métis, Inuit, autochtones en milieu urbain);
- régions (y compris les communautés nordiques ou éloignées, sur et hors réserve);
- étapes de vie;
- niveaux d'éducation et de revenu;
- types d'expérience vécue.

Le conseil consultatif autochtone aura aussi pour rôle :

- d'utiliser des approches dirigées par les personnes autochtones;
- de partager les connaissances et les priorités des personnes autochtones
- de parler des défis des communautés éloignées, nordiques ou culturellement distinctes.

Engagement de temps requis et soutien offert

- Chaque conseil consultatif se réunit environ six fois par année.
- En tout, le temps requis est d'environ 42 heures par année.
- Ce temps inclut la préparation des réunions, les réunions et le suivi.

Les membres des conseils consultatifs sont payés pour leur temps.

Une fois que les membres sont sélectionnés, les conseils consultatifs seront soutenus par un ou une responsable de la coordination de l'engagement qui s'occupera :

- de la planification;
- de la préparation des documents;
- du suivi des réunions.

Qui peut demander à devenir membre d'un conseil consultatif?

Vous pouvez demander à participer à un conseil consultatif si :

- vous êtes une personne autiste;
- vous êtes membre de la famille d'une personne autiste ou une personne aidante non rémunérée;

- vous êtes une personne des Premières Nations, de la Nation Métis, Inuit ou autochtone en milieu urbain.

Pour demander à participer à un conseil consultatif, vous devez être membre du Réseau national de l'autisme et remplir une déclaration d'intérêt. Être membre est gratuit.

Le formulaire d'inscription des membres et le formulaire de déclaration d'intérêt sont combinés en un seul document.

On vous demandera de l'information sur :

- qui vous êtes;
- votre expérience.

Vous pouvez demander l'aide d'une autre personne pour remplir les formulaires.

Comment demander à devenir membre d'un conseil consultatif

Pour faire la demande en ligne, rendez-vous à l'adresse suivante :

<https://redcap.link/kfxofq9k>

Date limite : 15 septembre 2025

Autres moyens de faire une demande

Il n'est pas obligatoire de remplir les formulaires en ligne.

Vous pouvez aussi :

- prendre rendez-vous pour une entrevue par téléphone ou par vidéo;
- envoyer par courriel le formulaire rempli en version Word ou PDF;
- imprimer et envoyer le formulaire rempli par la poste;
- envoyer un fichier vidéo, audio, PowerPoint ou autre format créatif;
- proposer une autre façon qui vous convient.

Pour proposer une autre façon de faire votre demande, écrivez-nous par courriel à l'adresse suivante :

info@nan-rna.ca

Avez-vous des questions?

Pour des questions ou plus d'information, écrivez-nous par courriel :

info@nan-rna.ca

Il nous fera plaisir de vous aider.